



Réf. Farde e-Assemblées : 2481413

N° OJ : 88

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Asbl "Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles".- Subside : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 15.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles", pour (7.500,00 EUR) le maintien, le développement et promotion internet, (2.500,00 EUR) pour la promotion, des petites animations et l'embellissement du quartier et (5.000,00 EUR) pour des animations et pour des frais de fonctionnement en 2022.

Annexes :